



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ONF

Question écrite n° 131945

Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire sur le contrat d'objectifs et de performance récemment signé entre l'État, l'office national des forêts (ONF) et la fédération nationale des communes forestières, qui couvre la période 2012-2016. Ce contrat, qui confirme les principales missions que l'État confie à l'ONF, a été signé malgré l'opposition de tous les syndicats représentatifs de la communauté de travail ONF, une opposition motivée par l'importante suppression de postes qui y est induit. Le syndicat des cadres de l'environnement, la forêt et l'agriculture-CGC (EFA-CGC), dont la vocation est de représenter tous les cadres travaillant dans les domaines de l'environnement et des milieux naturels (bois et forêts), est, tout comme l'ONF, parfaitement conscient du contexte économique et social. Ils se disent d'ailleurs tous deux prêts à faire des efforts afin de réaliser des économies tangibles et de réduire les dépenses de l'État. Seulement l'ONF, afin de continuer à remplir ses missions régaliennes et d'être capable de conserver du personnel technique sur le terrain auprès des collectivités locales, ne peut semble-t-il pas accepter une telle réduction de ses effectifs, l'inadéquation entre les objectifs et les moyens humains disponibles étant réelle. C'est la raison pour laquelle il lui demande s'il entend prendre des mesures pour pallier ce manque d'effectifs, notamment en décidant d'un moratoire sur ces suppressions de postes au moins jusqu'en mai 2012, date à laquelle les conclusions d'un audit socio-organisationnel sont attendues.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Remiller](#)

Circonscription : Isère (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131945

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, alimentation, pêche, ruralité et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Agriculture et agroalimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2943

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)